



**ASSEMBLEE MUNICIPALE DU LUNDI 22 JUIN 2026 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2025
2. Informations sur les arrêtés de comptes
3. Discuter et accepter la modification de l'article 30 du règlement sur les déchets
4. Discuter et accepter la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel
5. Informations du Conseil municipal
6. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les modifications des règlements mentionnées sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 20 mai 2026

Conseil municipal